



2016/2153(DEC)

7.3.2017

AMENDEMENTS

1 - 6

Projet de rapport
Bart Staes
(PE593.847v01-00)

Décharge 2015: Budget général de l'Union européenne - Conseil et Conseil
européen
(2016/2153(DEC))

Amendement 1
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 9 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

9 bis. *souligne que l'équilibre géographique, à savoir le rapport entre la nationalité des membres du personnel et la taille des États membres, devrait demeurer un élément important de la gestion des ressources, notamment en ce qui concerne les États membres ayant adhéré à l'Union depuis 2004; salue le fait que le Conseil européen et le Conseil ont globalement atteint une composition équilibrée de fonctionnaires issus d'États membres ayant adhéré à l'Union européenne avant et depuis 2004, mais souligne que ces États membres sont encore sous-représentés au niveau le plus élevé de l'administration et dans les postes d'encadrement, niveau auquel des progrès sont encore attendus;*

Or. en

Amendement 2
Petri Sarvamaa

Proposition de résolution
Paragraphe 10

Proposition de résolution

Amendement

10. prend acte de l'existence d'une politique d'équilibre entre hommes et femmes au sein du SGC; ***salue l'amélioration de la représentation des femmes à des postes d'encadrement; demande au Conseil de redoubler d'efforts pour arriver à la parité, et souligne que seuls 30 % des postes d'encadrement étaient occupés par des femmes fin 2015;***

10. prend acte de l'existence d'une politique d'équilibre entre hommes et femmes au sein du SGC; ***se félicite de la tendance positive à l'équilibre hommes-femmes dans les postes d'encadrement; demande toutefois au Conseil de redoubler d'efforts, et souligne que l'équilibre hommes-femmes dans les postes d'encadrement n'était encore que 30 % à 70 % seulement fin 2015;***

Amendement 3
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 16

Proposition de résolution

16. demande à nouveau que la politique immobilière de l'institution soit fournie à l'autorité de décharge;

Amendement

16. demande à nouveau que la politique immobilière de l'institution soit fournie à l'autorité de décharge; ***rappelle qu'il a invité le Conseil à lui communiquer des rapports sur l'avancement des projets de construction ainsi que la ventilation détaillée des dépenses engagées jusqu'à présent;***

Or. hu

Amendement 4
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 21 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

21 bis. souligne que les dépenses du Conseil doivent être contrôlées au même titre que celles des autres institutions et que les principaux éléments de ce contrôle figurent dans ses résolutions de décharge des exercices écoulés;

Or. hu

Amendement 5
Marian-Jean Marinescu

Proposition de résolution
Paragraphe 20 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

20 bis. déplore l'absence, dans le passé, d'octroi de la décharge en raison de la coopération insuffisante entre le Parlement et le Conseil; constate qu'il semble y avoir davantage de bonne volonté des deux côtés et exprime son optimisme quant à ce que des progrès soient réalisés en vue d'améliorer la coopération à l'avenir, ce qui aura pour effet d'améliorer l'image du Parlement et du Conseil aux yeux du grand public; invite le Parlement et le Conseil à poursuivre dans cette voie;

Or. en

Amendement 6
Tamás Deutsch

Proposition de résolution
Paragraphe 22 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

22 bis. estime qu'une bonne coopération entre le Parlement, le Conseil européen et le Conseil découlant d'une procédure de dialogue ouvert et formel pourrait être un signal positif envoyé aux citoyens de l'Union.

Or. hu